

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00270

Numéro SIREN : 387 872 401

Nom ou dénomination : ALP'COM

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004767

ALP'COM

Société par actions simplifiée au capital de 51 038 €

Siège social :

310 route des Marais - ZAE de Findrol

74250 FILLINGES

387 872 401 RCS THONON-LES-BAINS


CERTIFIE CONFORME

Comptes et annexes
du 1^{er} janvier 2021
au 31 décembre 2021

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 488	2 488				
	Fonds commercial (1)	235 240	129 382	105 858	129 382	23 524	18.18
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	11 571	11 571				
	Installations techniques, matériel et outillage	63 729	58 079	5 650	7 468	1 818	24.34
	Autres immobilisations corporelles	305 683	252 727	52 956	82 672	29 716	35.94
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	458		458	458			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 719		3 719	3 660	59	1.60	
Total II	622 888	454 247	168 641	223 641	54 999	24.59	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	209 315		209 315	295 111	85 795	29.07
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	703 279	1 628	701 651	877 363	175 712	20.03
	Autres créances	806 583		806 583	647 577	159 006	24.55
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	45 361		45 361	43 264	2 097	4.85	
Charges constatées d'avance (3)	42 594		42 594	26 996	15 598	57.78	
Total III	1 807 132	1 628	1 805 504	1 890 312	84 807	4.49	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 430 020	455 875	1 974 146	2 113 952	139 807	6.61	

(1) Doit être au bail
(2) Doit être moins d'un an
(3) Doit être plus d'un an

0-
2 206

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CABINET CPL



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 51 038)	51 038		51 038			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	194 116		194 116			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	5 104		5 104			
	Réserve statutaires ou contractuelles						
	Réserve réglementées						
	Autres réserves	729 644		661 553		68 091	10.29
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	47 754		68 091		20 337	29.87
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Total I	1 027 656		979 902		47 754	4.87	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	32 460		51 695		19 235	37.21
	Concours bancaires courants	240		38 637		38 397	99.38
	Emprunts et dettes financières diverses	26 147		29 735		3 588	12.07
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	397 831		447 122		49 290	11.02
	Dettes fiscales et sociales	211 866		278 560		66 695	23.94
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	277 945		288 301		10 356	3.59
	Total IV	946 490		1 134 050		187 561	16.54
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 974 146		2 113 952		139 807	6.61

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

934 961 1 116 601



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 467 051	4 613	1 471 664	1 417 843	53 821	3.80
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 452 328	3 840	1 456 168	1 705 917	249 749	14.64
Chiffre d'affaires NET	2 919 380	8 453	2 927 833	3 123 761	195 928	6.27
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			21 787	62 128	40 341	64.93
Autres produits			22	3 866	3 844	99.42
Total des Produits d'exploitation (I)			2 949 642	3 189 755	240 113	7.53
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			1 121 174	1 151 352	30 177	2.62
Variation de stock (marchandises)			85 795	14 111	99 906	708.01
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			574 411	733 782	159 371	21.72
Impôts, taxes et versements assimilés			42 399	53 099	10 700	20.15
Salaires et traitements			722 998	814 938	91 941	11.29
Charges sociales			247 428	262 090	14 661	5.59
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			81 815	82 297	483	0.59
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 628	1 628	100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			902	9 217	8 314	90.21
Total des Charges d'exploitation (II)			2 876 923	3 094 292	217 369	7.02
I - Résultat d'exploitation (I-II)			72 720	95 463	22 744	23.82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 449		1 192		1 256	105.38
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 449		1 192		1 256	105.38
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 106		2 369		263	11.11
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 106		2 369		263	11.11
2. Résultat financier (V-VI)	343		1 177		1 520	129.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	73 063		94 287		21 224	22.51
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	833		3 750		2 917	77.78
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	833		3 750		2 917	77.78
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			223		223	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			223		223	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	833		3 527		2 694	76.37
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	26 142		29 723		3 581	12.05
Total des produits (I+III+V+VII)	2 952 925		3 194 698		241 773	7.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 905 171		3 126 607		221 436	7.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	47 754		68 091		20 337	29.87

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

1 280 1 089

CABINET CPL



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Informations générales complémentaires

Access group appartient depuis le 30/11/2021 au groupe Eiffage

Depuis le 1 janvier 2014, la société Alp Com appartient au groupe fiscal conduit par la Sas Access Group.

Cette dernière se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés de ses filiales issu de la détermination du résultat d'ensemble du groupe, conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Liste des sociétés intégrées :

- Sas Access Group - Activité : Activités sièges sociaux
- Sas Access Diffusion - Activité : Commerce de gros
- Sarl Access Hébergement - Activité : Hébergement informatique
- Sas Alp Com - Activité : Installation maintenance équipement téléphonique



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les règles de l'intégration fiscale aboutissent à ce que la charge d'impôt pour la société Alp Com soit équivalente à la situation dans laquelle elle serait en l'absence d'intégration fiscale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	237 729		
TOTAL	237 729		
Constructions sur sol d'autrui	11 571		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	60 168		3 561
Installations générales agencements aménagements divers	15 313		
Matériel de transport	254 576		20 286
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 173		1 602
Emballages récupérables et divers	16 136		1 308
TOTAL	384 936		26 757
Autres participations	458		
Prêts, autres immobilisations financières	3 660		59
TOTAL	4 118		59
TOTAL GENERAL	626 783		26 815

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			237 729	237 729
TOTAL			237 729	237 729
Constructions sur sol d'autrui			11 571	11 571
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			63 729	63 729
Installations générales agencements aménagements divers			15 313	15 313
Matériel de transport		23 460	251 402	251 402
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			28 775	28 775
Emballages récupérables et divers		7 250	10 193	10 193
TOTAL		30 710	380 983	380 983
Autres participations			458	458
Prêts, autres immobilisations financières			3 719	3 719
TOTAL			4 177	4 177
TOTAL GENERAL		30 710	622 888	622 888



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	108 346	23 524	0	131 870
Constructions sur sol d'autrui	11 571			11 571
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	52 700	5 379	0	58 079
Installations générales agencements aménagements divers	13 039	315	0	13 354
Matériel de transport	175 577	50 928	23 460	203 045
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 173	492	0	27 665
Emballages récupérables et divers	14 737	1 176	7 250	8 663
TOTAL	294 796	58 290	30 709	322 376
TOTAL GENERAL	403 142	81 814	30 709	454 247

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	23 524				
Instal.techniques matériel outillage indus.		5 379			
Instal.générales agenc.aménag.divers	315				
Matériel de transport	50 928				
Matériel de bureau informatique mobilier	492				
Emballages récupérables et divers		1 176			
TOTAL	51 735	6 555			
TOTAL GENERAL	75 259	6 555			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 628				1 628
TOTAL	1 628				1 628
TOTAL GENERAL	1 628				1 628



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 719	0	3 719
Clients douteux ou litigieux	2 206	0	2 206
Autres créances clients	701 073	701 073	
Personnel et comptes rattachés	795	795	
Taxe sur la valeur ajoutée	775	775	
Groupe et associés	696 904	696 904	
Débiteurs divers	108 109	108 109	
Charges constatées d'avance	42 594	42 594	
TOTAL	1 556 175	1 550 250	5 925

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	240	240		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	32 460	20 932	11 528	
Emprunts et dettes financières divers	5	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	397 831	397 831		
Personnel et comptes rattachés	77 635	77 635		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 503	77 503		
Taxe sur la valeur ajoutée	54 855	54 855		
Autres impôts taxes et assimilés	1 873	1 873		
Groupe et associés	26 142	26 142		
Produits constatés d'avance	277 945	277 945		
TOTAL	946 489	934 961	11 528	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	39 235			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	26.0000	1 963			1 963

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

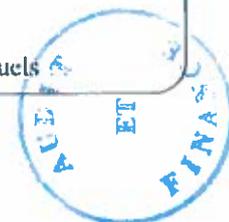
Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Mali technique de Confusion	235 240	10.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérances, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	95 442
Autres créances	103 740
Total	199 182



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 386
Dettes fiscales et sociales	123 692
Total	200 125

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	42 594
Total	42 594
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	277 945
Total	277 945

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	9
Employés	3
Total	17

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société a signé un contrat au titre des indemnités de fin de carrière art 39 du CGI et il n'y a pas eu de changement au 31/12/2021.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Evolution des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 0.50 %
- Taux de rotation du personnel : 2%
- Taux moyen des charges sociales : 47%
- Taux de mortalité pour l'actualisation : TH-002 pour les hommes
TF-002 pour les femmes

Gestion financière : Mutli supports

Taux de rémunération du support sur l'année 2021 : 1.57%

L'engagement des droits acquis s'élève au 31/12/2021 à 32 333.88 €

L'engagement global (hors frais d'entrée) s'élève à 128 943.98 €

L'engagement au titre des droits futurs s'élève à 96 610.10 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE	SASU	92 616 272	3-7 Place de l'Europe 78140 Vélizy - Villacoublay

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- CESSION IMMO	833	
Total	833	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMB ACTIVITE PARTIELLE	738
AIDE APPRENTIS	7 167
REMB IJSS, FORMATION, ASSURANCE	7 997
Total	15 902



ALP'COM

Société par actions simplifiée au capital de 51 038 €

Siège social :

310 route des Marais - ZAE de Findrol

74250 FILLINGES

387 872 401 RCS THONON-LES-BAINS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 JUIN 2022

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-deux juin.

Monsieur Didier MOREL,

Agissant en qualité de Directeur Général Délégué de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE, SAS au capital de 92 616 272 €, ayant son siège social sis 3-7 place de l'Europe 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY, immatriculée sous le numéro 775 673 031 au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES,

Elle-même Présidente de la société ACCESS GROUP, SAS au capital de 1 558 800 €, ayant son siège social sis 3 rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - Annecy-le-Vieux 74940 ANNECY, immatriculée sous le numéro 752 133 306 au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY,

Associé Unique de la société ALP'COM.

La société AUDIT ET FINANCE, Commissaire aux comptes, ayant été régulièrement informée.

A préalablement déclaré ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Didier MOREL, Représentant légal de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE, Présidente.

Et a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Il approuve en outre le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élevant à 1 945 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le montant de l'impôt supporté au titre de ces dépenses, soit, 515 €.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve l'affectation des résultats proposée par le Président.

En conséquence, il décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 47 754,00 €, augmenté d'un prélèvement de 52 246,00 € sur le compte « Autres réserves », soit un bénéfice distribuable de 100 000,00 €, comme suit :

Bénéfice distribuable de l'exercice 2021	+ 100 000,00 €
Distribution aux 1 963 actions d'un dividende global de	- 100 000,00 €
Solde	0,00 €

En conséquence, le solde du compte « Autres réserves » passera de 729 643,89 € à 677 397,89 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que, pour les associés personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, le dividende distribué est éligible à la réfaction prévue au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Associé Unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention visée par l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclu entre le 30 novembre 2021, date d'intégration de la Société au Groupe EIFFAGE et le 31 décembre 2021.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique décide de revoir la rédaction de l'article 11 des statuts concernant la possibilité pour le Président de déléguer ses pouvoirs, comme suit :

Ancienne rédaction :

ARTICLE 11 – PRESIDENT

La Société est gérée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée Président, les dirigeants de ladite personne morale sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient Président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

Le Président est nommé par l'associé unique ou par décision collective des associés.

La durée des fonctions du Président est fixée par la décision qui le nomme.

Le Président peut démissionner à tout moment, sous réserve de prévenir l'associé unique ou les associés trois mois au moins à l'avance.

La révocation du Président n'a pas à être motivée, et ne peut donner lieu à quelque indemnité que ce soit.

La rémunération du Président est fixée par l'associé unique ou par décision des associés à la majorité simple. Elle peut être gratuite, fixe ou proportionnelle ou, à la fois, fixe et proportionnelle.

Le Président peut consentir toute délégation de pouvoirs, pourvu que ce soit pour un objet ou une opération déterminée.

Le Président représente la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Nouvelle rédaction à compter de ce jour :

ARTICLE 11 – PRESIDENT (A jour des Décisions de l'Associé Unique du 22 juin 2022)

La Société est gérée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée Président, les dirigeants de ladite personne morale sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient Président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

Le Président est nommé par l'associé unique ou par décision collective des associés.

La durée des fonctions du Président est fixée par la décision qui le nomme.

Le Président peut démissionner à tout moment, sous réserve de prévenir l'associé unique ou les associés trois mois au moins à l'avance.

La révocation du Président n'a pas à être motivée, et ne peut donner lieu à quelque indemnité que ce soit.

La rémunération du Président est fixée par l'associé unique ou par décision des associés à la majorité simple. Elle peut être gratuite, fixe ou proportionnelle ou, à la fois, fixe et proportionnelle.

Le Président représente la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président peut consentir toutes délégations de pouvoirs à toutes personnes de son choix, avec ou sans faculté de subdéléguer, agissant simultanément ou non, portant sur un ou plusieurs objets et/ou prérogatives déterminés.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique décide de revoir la rédaction de l'article 17 des statuts relatif à la nomination des Commissaires aux comptes, comme suit :

Ancienne rédaction :

ARTICLE 17 – CONTROLE DES COMPTES

Le contrôle de la Société est effectué dans les conditions fixées par la Loi par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants désignés par décision collective des associés.

Nouvelle rédaction à compter de ce jour :

ARTICLE 17 – CONTROLE DES COMPTES (A jour des Décisions de l'Associé Unique du 22 juin 2022)

Lorsque cela est obligatoire en vertu des dispositions légales et réglementaires et en application de celles-ci, le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes désignés conformément aux dispositions statutaires.

SIXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

✍

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est établi le présent procès-verbal qui sera répertorié dans le registre tenu à cet effet.

Pour la société ACCESS GROUP,

Didier MOREL



AUDIT ET FINANCE

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
RATTACHÉE À LA CRCC DAUPHINÉ-SAVOIE

ALP'COM

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

AU CAPITAL DE 51.038 EUROS

ZAE DE FINDROL

310, ROUTE DES MARAIS

74250 FILLINGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALP'COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

AUDIT ET FINANCE

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

AUDIT ET FINANCE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy,
le 1^{er} juin 2022

Le Commissaire aux Comptes,
AUDIT ET FINANCE.

Karl BEALU



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 488	2 488				
	Fonds commercial (1)	235 240	129 382	105 858	129 382	23 524	18.18
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	11 571	11 571				
	Installations techniques, matériel et outillage	63 729	58 079	5 650	7 468	1 818	24.34
	Autres immobilisations corporelles	305 683	252 727	52 956	82 672	29 716	35.94
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	458		458	458			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 719		3 719	3 660	59	1.60	
Total II	622 888	454 247	168 641	223 641	54 999	24.59	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	209 315		209 315	295 111	85 795	29.07
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	703 279	1 628	701 651	877 363	175 712	20.03
	Autres créances	806 583		806 583	647 577	159 006	24.55
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	45 361		45 361	43 264	2 097	4.85	
Charges constatées d'avance (3)	42 594		42 594	26 996	15 598	57.78	
Total III	1 807 132	1 628	1 805 504	1 890 312	84 807	4.49	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 430 020	455 875	1 974 146	2 113 952	139 807	6.61	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-
2 206

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CABINET CPL



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 51 038)	51 038		51 038			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	194 116		194 116			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	5 104		5 104			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	729 644		661 553		68 091	10.29
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	47 754		68 091		20 337	29.87
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 027 656		979 902		47 754	4.87	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	32 460		51 695		19 235	37.21
	Concours bancaires courants	240		38 637		38 397	99.38
	Emprunts et dettes financières diverses	26 147		29 735		3 588	12.07
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	397 831		447 122		49 290	11.02
	Dettes fiscales et sociales	211 866		278 560		66 695	23.94
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	277 945		288 301		10 356	3.59
	Total IV	946 490		1 134 050		187 561	16.54
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 974 146		2 113 952		139 807	6.61	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

934 961 1 116 601



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 467 051	4 613	1 471 664	1 417 843	53 821	3.80
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 452 328	3 840	1 456 168	1 705 917	249 749	14.64
Chiffre d'affaires NET	2 919 380	8 453	2 927 833	3 123 761	195 928	6.27
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			21 787	62 128	40 341	64.93
Autres produits			22	3 866	3 844	99.42
Total des Produits d'exploitation (I)			2 949 642	3 189 755	240 113	7.53
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			1 121 174	1 151 352	30 177	2.62
Variation de stock (marchandises)			85 795	14 111	99 906	708.01
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			574 411	733 782	159 371	21.72
Impôts, taxes et versements assimilés			42 399	53 099	10 700	20.15
Salaires et traitements			722 998	814 938	91 941	11.28
Charges sociales			247 428	262 090	14 661	5.59
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			81 815	82 297	483	0.59
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 628	1 628	100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			902	9 217	8 314	90.21
Total des Charges d'exploitation (II)			2 876 923	3 094 292	217 369	7.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			72 720	95 463	22 744	23.82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 449		1 192		1 256	105.38
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 449		1 192		1 256	105.38
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 106		2 369		263	11.11
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 106		2 369		263	11.11
2. Résultat financier (V-VI)	343		1 177		1 520	129.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	73 063		94 287		21 224	22.51
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	833		3 750		2 917	77.78
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	833		3 750		2 917	77.78
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			223		223	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			223		223	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	833		3 527		2 694	76.37
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	26 142		29 723		3 581	12.05
Total des produits (I+III+V+VII)	2 952 925		3 194 698		241 773	7.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 905 171		3 126 607		221 436	7.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	47 754		68 091		20 337	29.87

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

1 280 1 089

CABINET CPL



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Informations générales complémentaires

Access group appartient depuis le 30/11/2021 au groupe Eiffage

Depuis le 1 janvier 2014, la société Alp Com appartient au groupe fiscal conduit par la Sas Access Group.

Cette dernière se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés de ses filiales issu de la détermination du résultat d'ensemble du groupe, conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Liste des sociétés intégrées :

- Sas Access Group - Activité : Activités sièges sociaux
- Sas Access Diffusion - Activité : Commerce de gros
- Sarl Access Hébergement - Activité : Hébergement informatique
- Sas Alp Com - Activité : Installation maintenance équipement téléphonique



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les règles de l'intégration fiscale aboutissent à ce que la charge d'impôt pour la société Alp Com soit équivalente à la situation dans laquelle elle serait en l'absence d'intégration fiscale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	237 729		
TOTAL			
Constructions sur sol d'autrui	11 571		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	60 168		3 561
Installations générales agencements aménagements divers	15 313		
Matériel de transport	254 576		20 286
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 173		1 602
Emballages récupérables et divers	16 136		1 308
TOTAL	384 936		26 757
Autres participations	458		
Prêts, autres immobilisations financières	3 660		59
TOTAL	4 118		59
TOTAL GENERAL	626 783		26 815

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			237 729	237 729
TOTAL				
Constructions sur sol d'autrui			11 571	11 571
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			63 729	63 729
Installations générales agencements aménagements divers			15 313	15 313
Matériel de transport		23 460	251 402	251 402
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			28 775	28 775
Emballages récupérables et divers		7 250	10 193	10 193
TOTAL		30 710	380 983	380 983
Autres participations			458	458
Prêts, autres immobilisations financières			3 719	3 719
TOTAL			4 177	4 177
TOTAL GENERAL		30 710	622 888	622 888



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	108 346	23 524	0	131 870
Constructions sur sol d'autrui	11 571			11 571
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	52 700	5 379	0	58 079
Installations générales agencements aménagements divers	13 039	315	0	13 354
Matériel de transport	175 577	50 928	23 460	203 045
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 173	492	0	27 665
Emballages récupérables et divers	14 737	1 176	7 250	8 663
TOTAL	294 796	58 290	30 709	322 376
TOTAL GENERAL	403 142	81 814	30 709	454 247

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	23 524				
Instal.techniques matériel outillage indus.		5 379			
Instal.générales agenc.aménag.divers	315				
Matériel de transport	50 928				
Matériel de bureau informatique mobilier	492				
Emballages récupérables et divers		1 176			
TOTAL	51 735	6 555			
TOTAL GENERAL	75 259	6 555			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 628				1 628
TOTAL	1 628				1 628
TOTAL GENERAL	1 628				1 628



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 719	0	3 719
Clients douteux ou litigieux	2 206	0	2 206
Autres créances clients	701 073	701 073	
Personnel et comptes rattachés	795	795	
Taxe sur la valeur ajoutée	775	775	
Groupe et associés	696 904	696 904	
Débiteurs divers	108 109	108 109	
Charges constatées d'avance	42 594	42 594	
TOTAL	1 556 175	1 550 250	5 925

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	240	240		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	32 460	20 932	11 528	
Emprunts et dettes financières divers	5	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	397 831	397 831		
Personnel et comptes rattachés	77 635	77 635		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 503	77 503		
Taxe sur la valeur ajoutée	54 855	54 855		
Autres impôts taxes et assimilés	1 873	1 873		
Groupe et associés	26 142	26 142		
Produits constatés d'avance	277 945	277 945		
TOTAL	946 489	934 961	11 528	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	39 235			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	26.0000	1 963			1 963

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

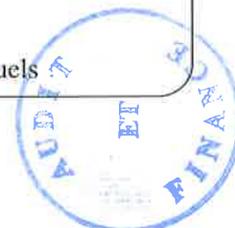
Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Mali technique de Confusion	235 240	10.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérances, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	95 442
Autres créances	103 740
Total	199 182



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 386
Dettes fiscales et sociales	123 692
Total	200 125

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	42 594
Total	42 594

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	277 945
Total	277 945

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	9
Employés	3
Total	17

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société a signé un contrat au titre des indemnités de fin de carrière art 39 du CGI et il n'y a pas eu de changement au 31/12/2021.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Evolution des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 0.50 %
- Taux de rotation du personnel : 2%
- Taux moyen des charges sociales : 47%
- Taux de mortalité pour l'actualisation : TH-002 pour les hommes
TF-002 pour les femmes

Gestion financière : Mutli supports

Taux de rémunération du support sur l'année 2021 : 1.57%

L'engagement des droits acquis s'élève au 31/12/2021 à 32 333.88 €

L'engagement global (hors frais d'entrée) s'élève à 128 943.98 €

L'engagement au titre des droits futurs s'élève à 96 610.10 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE	SASU	92 616 272	3-7 Place de l'Europe 78140 Vélizy - Villacoublay

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels - CESSION IMMO	833	
Total	833	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMB ACTIVITE PARTIELLE	738
AIDE APPRENTIS	7 167
REMB IJSS, FORMATION, ASSURANCE	7 997
Total	15 902

